

187 COMMISSION pour l'examen : 1° du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant approbation d'une Convention additionnelle à la Convention du 29 décembre 1879, concernant l'échange des mandats de poste entre la France et les États-Unis; 2° du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant approbation de la déclaration signée à Londres, entre la France et la Grande-Bretagne, le 11 décembre 1888, en vue d'approuver l'acte intervenu le 25 juin 1888, entre le Directeur général des Postes et des Télégraphes de France et le Post-Master general pour régler à partir, du 1<sup>er</sup> avril 1889, les relations télégraphiques entre la France et le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande. (N<sup>os</sup> 71 et 72, session 1889.)

E. 64-111 Nommée le 21 mars 1889.

MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU : FOUSSET.
- 2<sup>e</sup> — DE CÉS-CAUPENNE.
- 3<sup>e</sup> — ALFRED BIRE.
- 4<sup>e</sup> — EDOUARD MILLAUD.
- 5<sup>e</sup> — PEAUDECERE.
- 6<sup>e</sup> — PAULIAT. *Secrétaire*
- 7<sup>e</sup> — ERNEST BOULANGER.
- 8<sup>e</sup> — FOUCHER DE CAREIL.
- 9<sup>e</sup> — ADOLPHE COCHERY. *Président*

45

Handwritten text at the top of the page, possibly a header or address.



Handwritten text below the stamp, continuing the header or address.

Main body of handwritten text, appearing as several lines of cursive script.

Second section of handwritten text, possibly a separate paragraph or entry.

Third section of handwritten text, continuing the narrative or list.

Fourth section of handwritten text, showing further detail or continuation.

Fifth section of handwritten text, possibly concluding a section.

Final section of handwritten text at the bottom of the page.

1  
Séance du 23 Mars 1889.

La Commission nous a présentés par le moyen de deux projets de loi: l'un relatif à l'échange de mandats postaux entre l'Allemagne et la France, l'autre touchant la relation télégraphique entre l'Angleterre et la France.

M. Cochery est l'un des orateurs, M. Soubert de Beaulieu.

M. Cochery explique l'objet de deux projets de loi.

M. Fouché de Careil fait part de ses observations qu'il a produites dans les bureaux, concernant l'art. 7 de la Convention entre la France et l'Angleterre, ou il trouve que le mot ententes n'est pas démocratique.

M. Cochery observe qu'il est inutile d'échanger le mot. Mais il en faut qu'on entende le Directeur Général de

Postes pour moi il n'y a qu'entre l'Angleterre et l'Allemagne qu'il y a une convention spéciale pour les postes payées en la France comme pays de transit.

M. Boulanger explique que dans les bureaux on a fait de l'erreur par le mot ententes fondé sur le mot français touchant la contribution des matières nées.

M. Cochery répond qu'il est inutile d'échanger le mot, et qu'il n'y a rien d'opposé qu'il n'y ait de la matière de la Compagnie.

M. l'Orateur M. de Millerand qu'il est inutile de produire des objections susceptibles de faire l'œuvre que

l'Assemblée donne mandat au rapporteur de s'enfermer avec le Directeur Général sur ce point.

Faint, illegible handwriting at the top of the page, possibly a header or title.

Handwritten text in the middle of the page, appearing to be a date or a specific reference.

Handwritten signature or name in the lower right quadrant of the page.

M. Focher de Canal a examiné le projet de la convention de commerce entre l'Angleterre & la France.

M. Sautais de propos de la convention d'échange de Mandats postaux entre les états unis & la France.

M. Boulay de Mezières a parlé de l'usage des télégraphes dans le budget de la marine & a consulté le commissaire des finances, lequel y a répondu que le Trésor paye le service

de la ligne de la Méditerranée.

Le Président

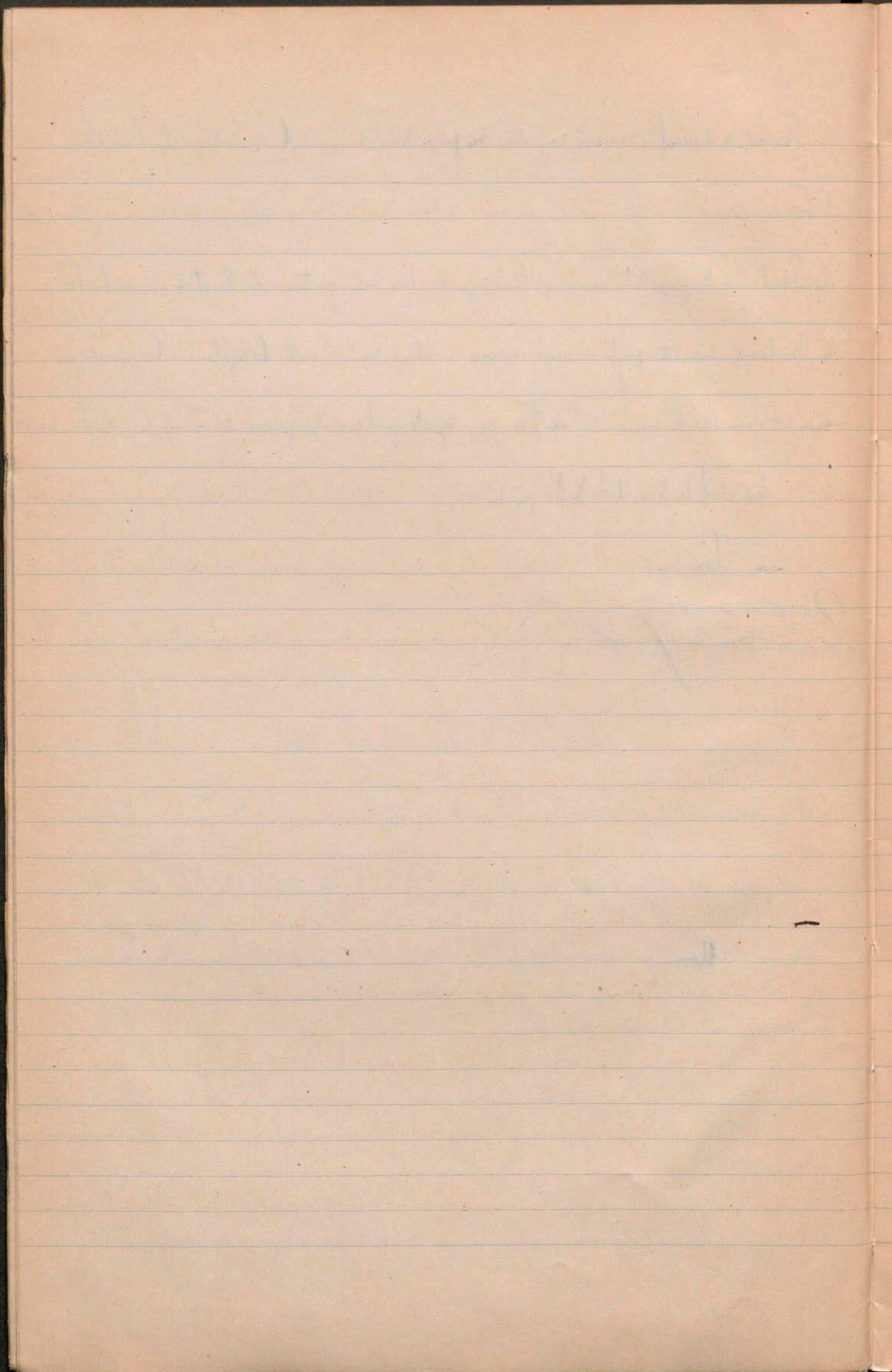
*De Carné*

Séance du 27 Mars 1889,

Cette séance est destinée à entendre les lectures des rapports, mais que de la direction générale de l'Algérie & de la télégraphie, 1<sup>o</sup> a différents renseignements fournis, 1<sup>o</sup> sur la ligne existant entre l'Angleterre & la Belgique - 2<sup>o</sup> sur les arrangements pour le service de la télégraphie - 3<sup>o</sup> sur la convention de commerce de la convention télégraphique entre l'Angleterre & la France.

M. le Directeur général annonce que le Trésor est le même, mais qu'il n'y a pas encore de renseignements sur les points.

Sur le 2<sup>o</sup> point, M. le Directeur général dit qu'il n'y a que 175 mille francs de dépenses pour le service de la France des

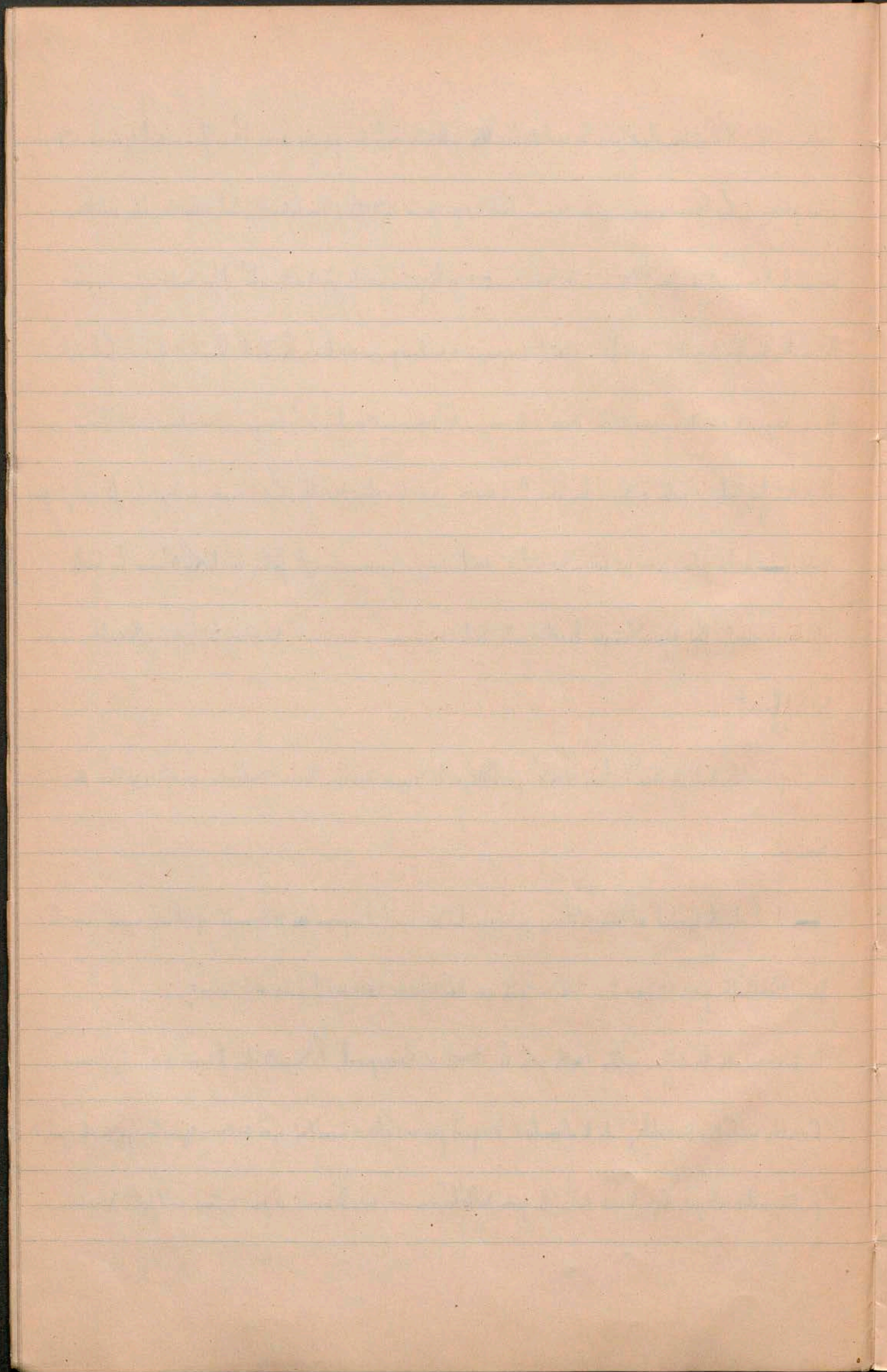


Cable contract. L'Angleterre était dans de acheter le cable, et de ce que la Compagnie a un fort influence sur le gouvernement anglais  
 et le parlement. La France n'est en position d'opposer l'achat de ce cable en cas de différend sur le montant de la valeur de cable, solution que  
 demandait le gouvernement anglais. Il s'agit de l'attribution. Mais la question se pose de notre côté, et de décider qui prendrait à  
 l'attribution de cable devant le conseil de France. Mais la Compagnie ne voulait pas nous le livrer, la direction générale de l'Union télégraphique de  
 France propose d'acheter de nouveaux cables. Dans cette époque le gouvernement anglais et la Compagnie anglaise ont été réunis, un  
 statut fut fait, et porté à 350 mille francs le 2 mars pour la valeur de cable. Le 22 mars un décret fut adopté par  
 nous pour l'Angleterre pour leur demander si le 1<sup>er</sup> avril nous commencerons le service direct. La réponse fut faite  
 affirmativement. C'est cependant que la Compagnie ne réunissent pour acheter le conseil de cable, au prix  
 de 350 000 f.

Sur le projet de M. de Millard, il est décidé que le dépôt du rapport annuel devant seulement quand on en fixe sur le  
 conseil.

Sur le projet de l'administration de Paris qui n'a pu se passer les documents, il est décidé qu'il sera remis sur le  
 France, l'achat pour 175.000 f le cable contracté qui sera dépensé 1.800.000 f pour 1802 de nous.

Sur la question de communication directe entre le Havre et Liverpool, l'administration française s'occupe d'y pourvoir.  
 Consultez les lettres de cable, de la direction de 27 q. Il paraît être un projet qui est en discussion qui ne changeant  
 pas trop notre budget. Ce projet est le plus de l'éclaircissement nous demandons il peut être fait le 1<sup>er</sup> avril de nous en





Cable pour faire un trafic. Mais d'arranger pour le nouveau cable, le cable neufs seront à des  
transmission téléphonique.

Comme la ligne de la compagnie internationale par directement national français, et qu'elle soutient par un certain la ligne de  
la ligne terrestre. L'administration française a voté de la compagnie par câbles 30000. Elle-ci en veut 150.000, mais on  
arrange pour qu'il y ait des lignes aériennes, ou des lignes souterraines par câbles sur la ligne terrestre de la compagnie et  
de tel France.

M. le Directeur général a fait quelques explications, le parole au d'arriver à la Pauline par la  
lecteur de 100 lignes qui est approuvé, et par son d'arriver à la séance du jour.

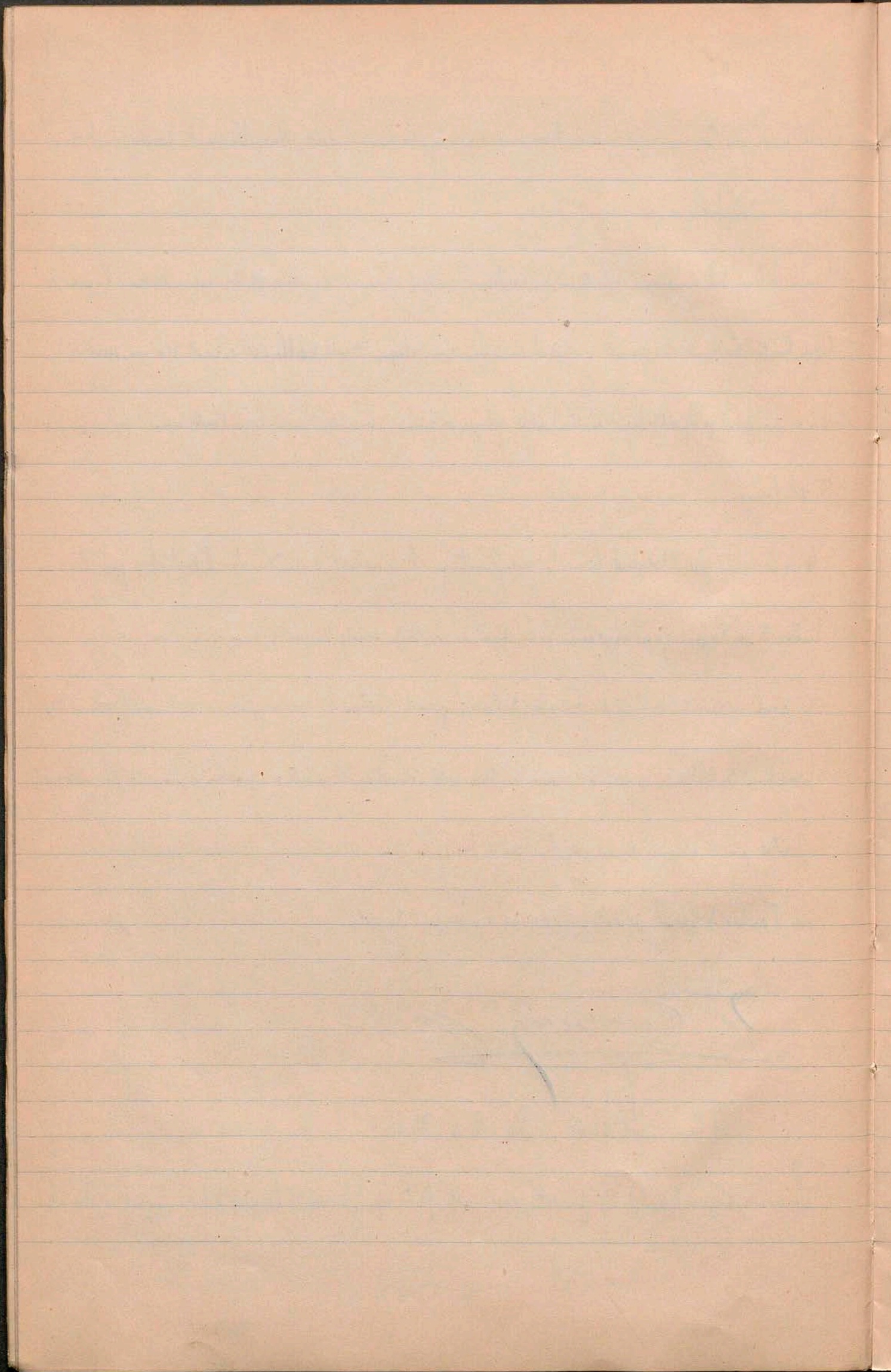
Le parole au d'arriver à la Foncker de Caril par la lecture de 100 lignes, qui son le bénéfice de quelques  
arrangements dans le secondaire et respect à la minute. Les autres décisions de celle-ci que le financement français de  
travaux pour l'Algérie en parle France.

M. Foncker de Caril est arrivé à la d'arriver 100 lignes de d'arriver.

Président  
De Cassing

1<sup>re</sup> séance du 26 Mars

La convocation d'arriver par cette séance, a été faite après d'arriver la ligne de la compagnie et d'arriver



Le redacteur de l'interlocution. - Apres le Matin qui donne un long discours relatif à l'ensemble de

cet affaire de la Compagnie des fils de cable, celle-ci se refusant à céder les matériel pour le somme de 350.000 fr.

M. Millard se lève dit qu'il faut de renseignements complet avant de faire que ce soit. Il propose d'entendre

le Ministre Compétent, et non plus seulement de la direction générale de la Poste et Télégraphie.

M. Foucher de Careil au point de vue des relations diplomatiques. Monsieur Comte, donne lecture des dépêches des

22 Mars du Lord Minto à Londres, disant que la Compagnie ne peut qu'accepter le 350.000 f

M. Cocheron est par là même d'entendre le Ministre, il dit qu'il faut mettre le Gouvernement dans une situation à l'égard

de ce qui doit avoir lieu le 31 Mars; qu'il n'y a pas de temps à perdre ni à attendre pour statuer. Il explique que quand même

on mettrait de côté tout l'amortissement au cas où en moins de six ans.

Dès l'après à l'art. 2 du traité, touchant la question d'insécurité entre le Gouvernement et la Compagnie relative aux

autres cables, M. Foucher de Careil dit que l'entente a eu lieu.

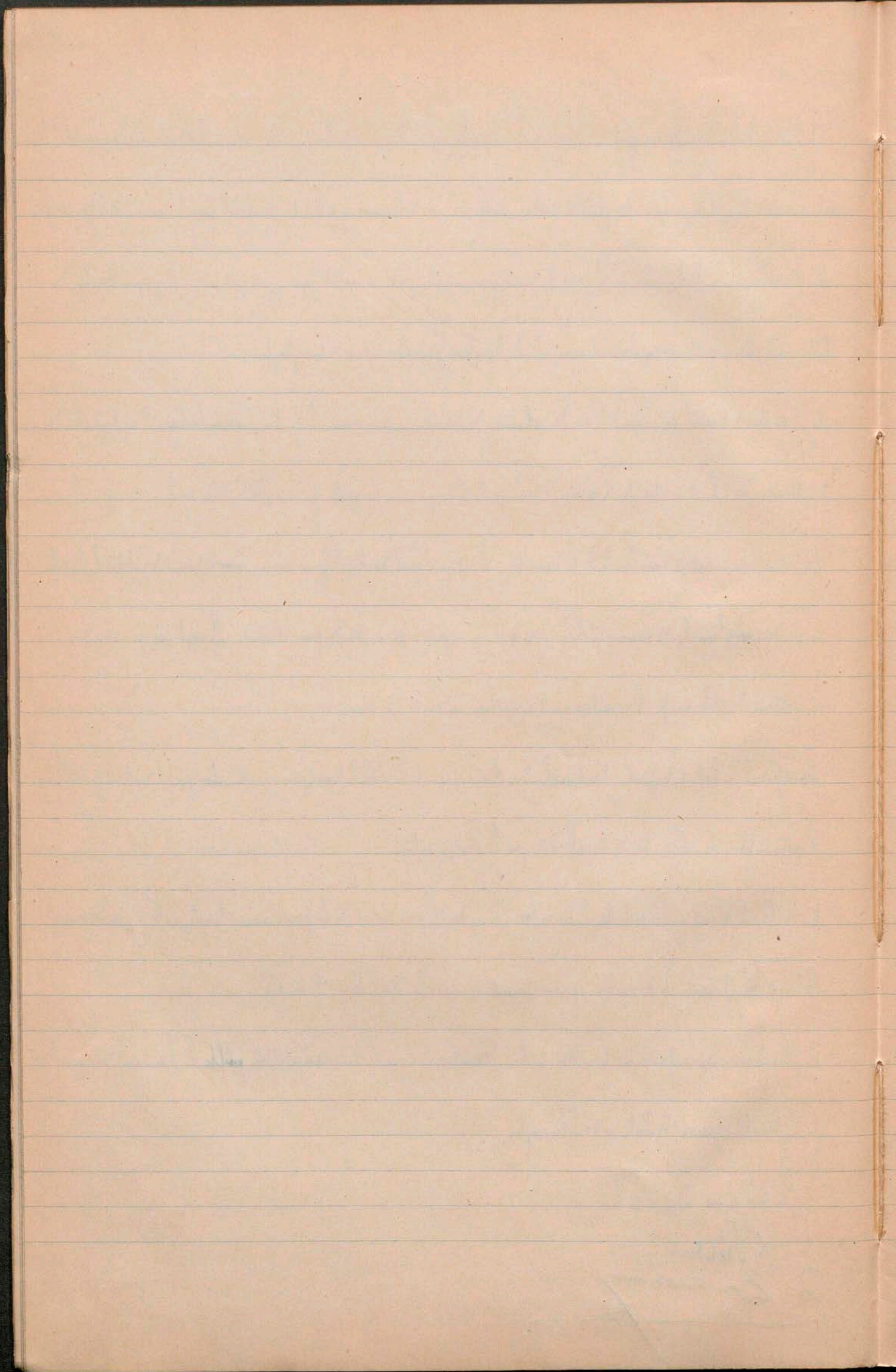
M. Millard veut qu'on entende le Ministre Compétent, pour savoir si le Gouvernement tient à cela, et demeure

obligé de négocier à Londres, pour conclure le traité dans le mois.

M. Cocheron propose de donner un dé à M. Foucher de Careil de voir à cet effet quelle le Président du conseil, et

de la direction générale de la Poste et Télégraphie.

La séance est levée à 3 h.  
Le Président  
De Comy



2<sup>e</sup> feuille du 26 Mars

M. le Directeur Général de Posts et Télégraphes, survenant au moment où les membres de la Commission de l'Etat, en 2<sup>e</sup> feuille art. 1er.

M. Carley attend la question des droits de dépôt sur des lignes nées; elle n'est pas encore parvenue, cette grande est venue du Post Office à Londres. Il en va de l'article du journal le Matin. Mais sur les questions posées, exclamation de la Commission anglaise, par laquelle le prix de 350.000 est tout bénéfice, et est dans laquelle retirerait à ce sujet, si elle devait le vendre au rebut. Le Gouvernement Français se refuse à passer avec le Gouvernement Anglais sur la matière, on peut être tranquille.

M. Fouché de Cassel prenant l'article du Matin sur la différence de quatre cents entre le chiffre de journal et le chiffre de 350.000. M. Carley espère que cela tient à ce que dans l'article du Matin, le chiffre comprend le prix de câble français et celui de câble belge.

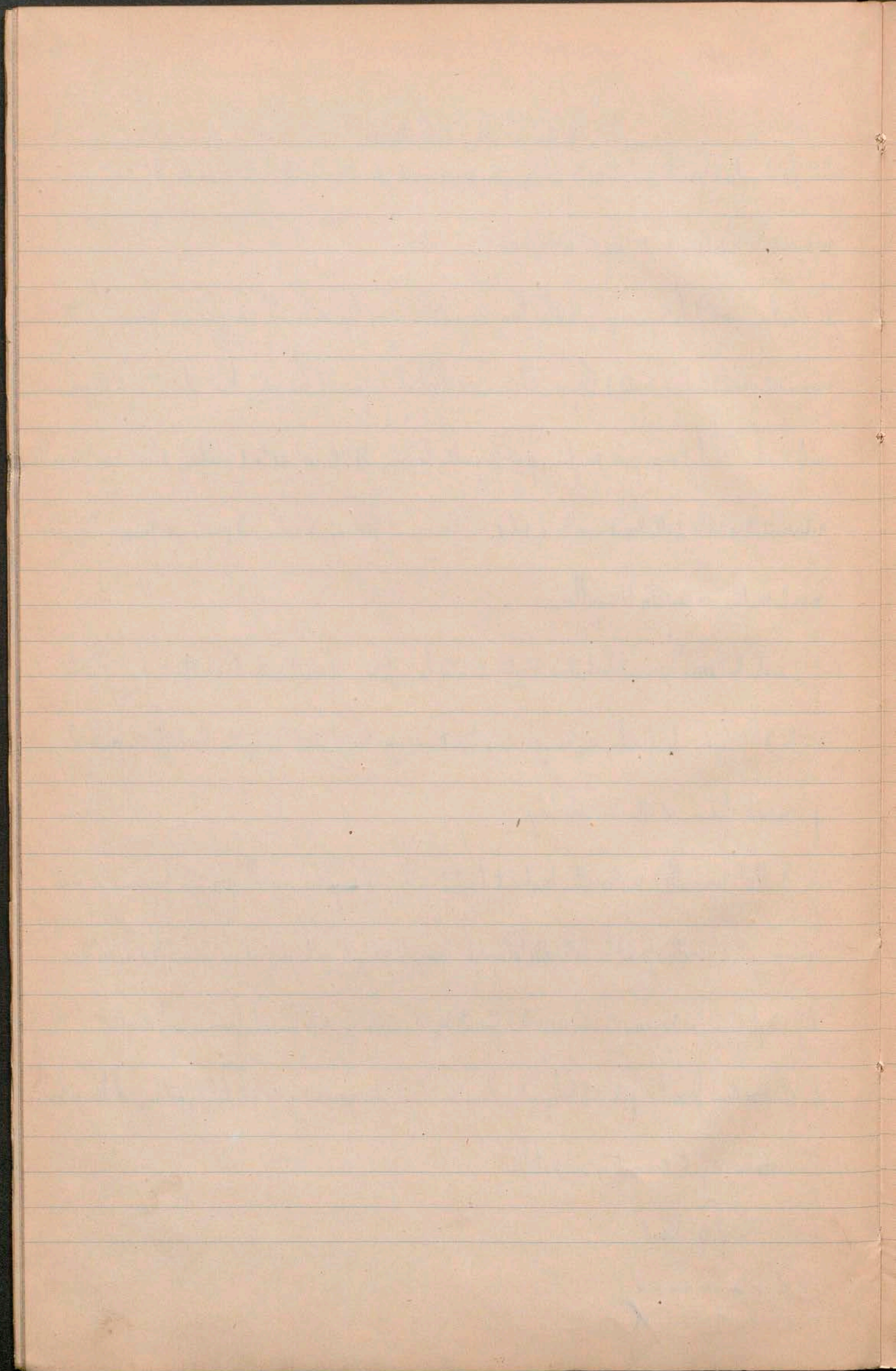
M. Millard Renouelle observations touchant l'intention qu'il y a à se méfier l'opinion de l'opinion anglaise

M. le Directeur Général de Posts et Télégraphes, ainsi que les renseignements qu'il a obtenus sur les questions soulevées dans le p. 1<sup>er</sup> de plusieurs, et donne l'assurance à différents degrés, et en ce qui concerne le Gouvernement Anglais.

M. le Directeur Général de Posts et Télégraphes, ainsi que l'intention qu'il y a à se méfier l'opinion anglaise et demande qu'un statut sur la question soit satisfait.

Le Directeur,

*[Signature]*



# Séance de 28 Mars.

Cette réunion a pour objet de discuter les propositions de la Commission Générale de la Bibliothèque Française touchant la situation de l'ensemble des bibliothèques de la République Française.

M. Couly a le parole; il commence par la dépêche en question relative au décret de la Commission. Il dit que dans une certaine mesure les propositions sont acceptables, mais qu'il faut les modifier pour les rendre meilleures. M. Couly a agi à la suite de cette dépêche de façon que cette affaire ne puisse pas être présentée au Parlement sur le point de vue de la Bibliothèque Nationale. M. Couly a dit qu'il ne faut pas parler au Parlement. Il insiste <sup>sur le fait de</sup> ~~sur le fait de~~ pour donner un coup de main à la Commission, mais qu'il ne peut pas le faire, après avoir examiné le texte de la proposition et son caractère. Il voudrait en conséquence en modifier certains articles.

La modification est proposée par M. Couly et acceptée.

M. Fouché a lu dans les dernières parties du rapport dans le modification avec le demandeur un caractère.

Les articles n° 1 et 2 obligent à modifier le rapport et le faire dans un certain délai.

Il a été décidé que le rapport sera ~~fait~~ <sup>fait</sup> le 15 avril, au commencement de la séance d'aujourd'hui.

Le Président  
De la Commission